



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Agenda global pour l'emploi	1
II. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.....	10
III. Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods.....	16
IV. Rapport de la Réunion tripartite d'experts sur la gestion du handicap sur le lieu de travail (Genève, 3-12 octobre 2001)	22

1. La commission s'est réunie les 5 et 8 novembre sous la présidence de M. Soltanieh, ambassadeur, représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran. M. Niles et M. Ito étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
2. Le président a souhaité la bienvenue aux délégués qui participent aux travaux de la Commission de l'emploi et de la politique sociale à cette session et a présenté ses condoléances à ceux qui ont été affectés par les événements du 11 septembre aux Etats-Unis. Il a félicité et remercié le Bureau d'avoir organisé le Forum global sur l'emploi, qui a été un franc succès.

I. Agenda global pour l'emploi

3. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a présenté les documents du Bureau¹ consacrés au Forum global sur l'emploi. Le Forum a abordé le bon thème au bon moment, bien que beaucoup des idées qui y ont été exprimées n'aient pas toujours un lien direct avec l'Agenda global pour l'emploi. Cela est compréhensible, étant donné les événements récents et la récession économique mondiale. Le Forum a offert la possibilité de traiter ces questions préoccupantes.
4. Revenant sur certaines des interventions qui ont été faites au Forum, M. Hultin a rappelé l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'un ensemble d'incitations globales pour les pays en développement; la proposition de M. Reich d'organiser une réponse globale coordonnée à la récession économique sous la forme d'un nouveau mécanisme de gouvernance, un «conseil de sécurité économique»; la proposition de M. Figueres d'annuler la dette des pays les plus pauvres; la constatation faite par M. Ricupero que la libéralisation des échanges ne suit pas le rythme de la mondialisation; enfin, l'appel de M. Tou en faveur d'une solidarité internationale par rapport à la dette et d'une meilleure gouvernance ainsi que d'une plus grande transparence au niveau national. M. Hultin a souligné que, si plusieurs idées nouvelles ont été exposées au Forum, c'est au Conseil d'administration qu'il revient de décider des mesures à prendre. Néanmoins, plusieurs des idées avancées sont tout à fait pertinentes dans la perspective de l'Agenda global pour l'emploi, et elles fournissent une base pour les travaux futurs. Le commerce et les investissements, les TIC, l'esprit d'entreprise et la viabilité sociale et environnementale sont des éléments que personne ne peut ignorer dans le monde. L'importance des TIC, en particulier, a été soulignée par de nombreux orateurs au Forum, tel le professeur Castells de l'Université de Berkeley, qui a également lancé un appel en faveur d'une sorte de «plan Marshall» pour réduire la fracture numérique.
5. Le changement fait inévitablement des gagnants et des perdants, et c'est pourquoi un dialogue social ouvert sur le changement est important, de même que la protection sociale, l'investissement dans les compétences, un appui aux institutions du marché du travail, l'égalité entre les sexes, bref, les éléments fondamentaux du programme de promotion du travail décent. M. Hultin a plaidé en faveur de la formation d'alliances globales pour assurer la volonté politique nécessaire, ce dont le Secrétaire général de l'ONU s'est fait l'écho dans son discours d'ouverture au Forum. De même, il a été spécifiquement suggéré que le Conseil d'administration examine comment tirer parti de l'Agenda global pour l'emploi, conjointement avec l'établissement de rapports sur la convention n° 122 concernant la politique de l'emploi, lors de l'élaboration et de l'exécution des plans d'action nationaux pour la promotion de l'emploi. M. Hultin a rappelé les efforts que le

¹ Documents GB.282/ESP/1/1 et GB.282/ESP/1/2.

Bureau déploie actuellement pour préparer une approche intégrée des normes relatives à l'emploi, et la proposition visant la réalisation d'une étude d'ensemble sur l'application des conventions n^{os} 122 et 142 et de la recommandation n^o 189. Des informations sur les ouvrages portant sur les bonnes pratiques en matière de politiques de l'emploi et de politiques de mise en valeur des ressources humaines sont maintenant disponibles sur CD-ROM. Un compte rendu plus complet des travaux du Forum sera établi avant la fin de l'année. En conclusion, l'orateur a invité la commission à donner une orientation au Bureau sur la question de savoir comment avancer dans l'Agenda global pour l'emploi.

6. Le vice-président travailleur a pris acte du succès partiel du Forum global sur l'emploi. Il a néanmoins estimé que l'on n'a pas reconnu combien il était important d'inviter à la fois les membres titulaires et les membres suppléants du Conseil d'administration, qui assument les mêmes fonctions et les mêmes obligations. Le fait que seuls les membres titulaires aient été invités au Forum est regrettable du point de vue des travailleurs. En même temps, plus de 120 ONG ont été représentées, et l'orateur a demandé comment leur participation a été financée. Il s'est dit préoccupé par ce que les travailleurs perçoivent comme un glissement du Bureau, au fil des ans, de la négociation collective et des relations du travail vers le dialogue civil, qui est pris à tort pour le «dialogue social», cette réorientation ayant permis une participation très importante des ONG. Il considère que les relations entre travailleurs et employeurs restent au cœur des préoccupations de l'OIT. Le groupe des travailleurs est également mécontent du fait qu'au cours du Forum il n'a pratiquement pas été fait référence au secteur agricole ni à l'économie informelle, qui occupent une proportion importante de la population active des pays en développement. Le fait que beaucoup d'entreprises se servent des événements du 11 septembre comme d'une excuse pour procéder à des licenciements est également une autre source de mécontentement pour le groupe des travailleurs. Il est regrettable que les interventions faites au Forum ne soient disponibles que dans la langue dans laquelle les discours ont été prononcés; il aurait été souhaitable de disposer d'une traduction au moins dans les langues de travail.
7. Favorable à la proposition figurant au paragraphe 35 du document établi par le Bureau sur l'Agenda global pour l'emploi, l'orateur a souligné le rôle très important de l'éducation dans la création d'emplois, notamment dans les pays les moins avancés, et a suggéré que l'on envisage de créer un fonds global à cette fin. Le groupe des travailleurs entend faire une proposition spécifique à cet effet.
8. Selon les travailleurs, l'un des principaux messages du Forum est qu'un nouveau modèle doit remplacer le consensus de Washington. Il faut également traiter la question de l'impact des taux d'intérêt et des taux de change sur les investissements et les emplois dans les pays en développement dans le contexte de la récession que connaissent actuellement les pays développés. Se référant au paragraphe 13 iii) du compte rendu du Forum global sur l'emploi, l'orateur a estimé qu'il aurait fallu évoquer l'importance de la démocratie et d'une bonne gouvernance en tant que clé du travail décent dans le débat sur la gouvernance globale.
9. Le document du Bureau consacré à l'Agenda global pour l'emploi souligne à juste titre l'importance des activités en faveur du travail décent et le fait que les quatre objectifs stratégiques doivent progresser parallèlement, comme indiqué dans le résumé du document d'information soumis au Forum, intitulé *Un Agenda global pour l'emploi*. Les travailleurs sont tout à fait d'accord avec les affirmations, au paragraphe 10 du document sur l'Agenda global pour l'emploi, concernant l'importance de la politique sociale et l'incidence de mauvaises relations du travail sur la croissance économique, et ils approuvent les paragraphes 11, 12, 13 et 14 de ce document. En outre, les travailleurs approuvent les recommandations faites au paragraphe 15 et demandent au Bureau d'en tenir compte lors de la préparation du prochain document. Cette analyse devrait aborder entre autres la révision des politiques de stabilisation, le ralentissement du rythme de la libéralisation des

marchés financiers, l'introduction d'une taxe Tobin pour encourager les investissements étrangers directs à long terme, la promotion de politiques industrielles qui réduisent la dépendance des pays en développement à l'égard des produits de base et les orientent vers la fabrication de produits manufacturés à valeur plus élevée, la révision des accords commerciaux qui établissent une discrimination à l'égard des exportations agricoles et textiles des pays en développement, et une révision de l'accord ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de façon à incorporer les préoccupations des pays en développement, en particulier en ce qui touche l'accès aux médicaments pour le traitement du VIH/SIDA et le prix de ces médicaments, qui doit être abordable. Les travailleurs ont aussi exhorté les pays à faire en sorte que l'objectif de 0,7 pour cent du PNB pour l'APD (aide publique au développement) soit atteint et que les normes du travail soient appliquées, et aussi que les gains de productivité qui en résultent soient accumulés. Les travailleurs pensent également qu'un allègement de la dette au-delà de l'initiative en faveur des PPTE (pays pauvres très endettés) est un élément nécessaire si l'on veut que les pays pauvres progressent dans l'Agenda pour l'emploi, et que le FMI doit accélérer le processus d'allègement de la dette. En outre, les conditions fixées par les institutions financières internationales qui restreignent les déficits budgétaires ou imposent des politiques monétaires restrictives aux pays en développement devraient être révisées. Bien que le document du Bureau évoque une redistribution des revenus et des ressources rendue possible par les programmes d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre, un renforcement des infrastructures locales, des programmes ciblés sur la santé et la nutrition et des transferts de terres, des propositions d'action plus détaillées auraient été souhaitables. Les propositions concernant la mise en valeur des ressources humaines et la gestion du changement qui figurent dans le document sont intéressantes, et les travailleurs sont favorables aux recommandations concernant la formation professionnelle, la sécurité et la santé au travail et les politiques actives du marché du travail. Les mesures visant à contrer la récession actuelle et à stimuler la croissance économique devraient aussi comprendre des baisses d'impôt pour les groupes à faible revenu et un soutien aux pauvres sous la forme d'allocations d'aide sociale afin de stimuler les dépenses. Les travailleurs ont le ferme espoir que toutes ces recommandations seront prises en compte lors de la préparation du document qui sera soumis à la prochaine session du Conseil d'administration, et que ce document inclura des mesures spécifiques à prendre face à la crise économique actuelle.

10. Le vice-président employeur a remercié le Bureau de la bonne organisation du Forum, qui est venu à point nommé. Il s'est déclaré d'accord avec le vice-président travailleur en ce qui concerne le rôle des ONG, à savoir principalement que l'OIT est une organisation tripartite et que, bien qu'elle accueille favorablement les idées des ONG, un concept élargi du dialogue social ne peut pas remplacer le tripartisme dans l'institution. Passant à la poursuite de l'Agenda global pour l'emploi, il a souligné que ce devrait être un processus continu appelant une interaction périodique avec les partenaires sociaux. On pourrait envisager l'opportunité de créer un groupe de travail à cette fin, ainsi que d'utiliser Internet de sorte que des contributions puissent être faites à l'Agenda à mesure qu'il évolue.
11. Présentant des commentaires sur le compte rendu du Forum, l'orateur a indiqué que le document ne reflète pas correctement la discussion et que des points de vue importants ont été laissés de côté. Il a estimé que le compte rendu aurait dû évoquer les arguments de M. Tou, ministre du Burkina Faso, concernant le rôle important que les pays en développement devraient jouer en se préparant à tirer parti de la poursuite de la libéralisation des échanges, de l'allègement de la dette et de l'accroissement de l'APD, en prenant des mesures pour améliorer la gouvernance et mettre en place un environnement favorable à la création d'entreprises. En outre, l'orateur aurait apprécié que le document évoque certaines des interventions faites par les représentants des employeurs au sujet du rôle de l'entreprise dans la création d'emplois. L'idée de la création d'alliances globales pour l'emploi est importante, mais il a souligné que le Bureau doit bien définir non

seulement la nature et le propos de ces alliances, mais aussi la position de l'OIT dans de telles alliances, qui ne peuvent être nouées que dans une perspective tripartite.

12. Se référant au document sur l'Agenda global pour l'emploi, l'orateur s'est félicité des indications du paragraphe 28 concernant le commerce et l'emploi. Cependant, il aurait aimé que soit reconnu le fait que c'est dans le cadre d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales que les objectifs énumérés dans ce paragraphe peuvent être le mieux atteints. Il a apprécié l'accent mis sur l'IED (investissement étranger direct) en tant que moteur du développement des entreprises, en particulier dans les pays en développement. En 2001, l'IED marquera un recul dans le monde entier par rapport à l'année précédente et, ce qui est plus important, le gros de l'IED continue d'avoir cours principalement entre pays développés, l'Afrique n'en recueillant que 1 pour cent. Il est nécessaire d'analyser plus en détail les raisons de cet état de fait.
13. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, l'orateur a convenu qu'il faut réduire la fracture numérique mais a fait remarquer que le quatrième point du paragraphe 29, qui concerne le secteur des télécoms, est le plus important. S'agissant de l'esprit d'entreprise, il semble que le paragraphe 30 opère une confusion entre la cause et les effets. Le premier point est en fait le plus important, car les autres en découlent. De même, au paragraphe 45, la priorité aurait dû être accordée aux cinquième et sixième points, ainsi qu'au point du paragraphe 46, car ils énumèrent les principales questions pertinentes dans l'optique de la création d'emplois. Il aurait été utile que le paragraphe 46 mentionne l'importance d'une bonne gouvernance et de la démocratie pour le développement économique. Il est essentiel de garder présent à l'esprit le fait que c'est la croissance économique qui entraîne la création d'emplois. C'est dans ce contexte que le Bureau doit également réexaminer les questions qui se rapportent aux politiques monétaires et budgétaires.
14. Le représentant du gouvernement du Brésil a pris la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et s'est félicité de l'objectif de l'Agenda global pour l'emploi. L'emploi n'est pas une question résiduelle, il est au cœur des politiques économiques et sociales, et l'emploi décent est la clé de l'emploi. La croissance doit donc être axée sur la production d'un emploi décent. Pour cela, il faut stimuler la demande, améliorer les infrastructures et mettre en place les conditions permettant les investissements étrangers. Le principal défi maintenant consiste à mettre en œuvre ces mesures. Dans cette optique, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se félicite de la suggestion du Bureau concernant l'introduction d'un cadre général de coopération entre les organisations du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et espère que ce cadre sera soumis à la commission lors de sa prochaine réunion en mars. Il faut se féliciter de l'existence d'un site Web avec des exemples de politiques nationales couronnées de succès dont l'adresse figure au paragraphe 26 du document du Bureau. Enfin, le GRULAC est favorable à l'organisation d'un débat sur les migrations internationales tel que proposé au paragraphe 38 du document relatif à l'Agenda global pour l'emploi.
15. La représentante du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), a estimé que le Forum était un succès et a remercié le Bureau de son excellente organisation. L'emploi productif est aussi important que la lutte contre la pauvreté et le combat pour l'instauration d'une plus grande égalité. Les politiques de l'emploi sont donc sur un pied d'égalité avec les politiques économiques. Il est nécessaire de comprendre que des principes et buts communs existent dans une stratégie globale, mais il est également vrai que dans une économie en cours de mondialisation il n'y a pas de recette unique applicable à tous. Le groupe des PIEM souhaite un abaissement des obstacles commerciaux dans tous les pays car le protectionnisme nuit aux pays développés et aux pays en développement. Il faut également

approfondir la discussion sur les besoins de l'économie informelle. Les PIEM sont favorables à des alliances mondiales et régionales, et la collaboration entre l'OIT et l'OMC et les institutions de Bretton Woods s'impose plus que jamais. Le Bureau devrait également examiner les répercussions de l'Agenda global pour l'emploi sur le programme de coopération technique de l'Organisation, notamment dans le domaine du développement des qualifications et de la formation. La récession actuelle appelle un programme à moyen terme de croissance s'inscrivant dans une nouvelle optique de la croissance qui crée des emplois productifs et de qualité. Le Bureau doit maintenant concrétiser les résultats du Forum. Il faut pour cela définir des priorités, décider des mesures à prendre dans les dix points prévus et éclaircir le rôle des partenaires sociaux. A cet égard, les gouvernements devraient jouer un rôle de facilitateurs plutôt que de régulateurs s'agissant de création d'emplois. Il faudrait également s'interroger sur la manière d'établir des alliances globales, d'élaborer des programmes nationaux d'emploi et de développer des programmes de formation professionnelle. L'Agenda devrait encourager l'OIT à renforcer ses capacités de recherche et d'analyse, notamment par le biais de l'Institut.

16. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie, s'exprimant au nom des pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, a appuyé les observations de l'oratrice précédente.
17. Le représentant du gouvernement du Soudan, au nom du groupe de l'Afrique, a décrit les effets récessionnistes des programmes d'ajustement structurel du FMI axés sur la lutte contre l'inflation dans les pays en développement. Même lorsqu'ils permettent une certaine croissance, ces programmes le font trop souvent au détriment de la pauvreté, sans augmenter l'emploi décent. Les réformes ont également un effet négatif sur les services fondamentaux de santé et d'éducation auxquels les pauvres ont accès. Elles entraînent un déficit de stabilité. Pour promouvoir la stabilité, il faudrait annuler la dette. L'orateur a indiqué qu'au tableau 1 du document relatif à l'Agenda global pour l'emploi le troisième scénario consistant à réduire de moitié le taux de chômage et le taux de travailleurs pauvres a la préférence des pays en développement. La question est de savoir comment appuyer un tel scénario. Il est cependant évident que la politique de l'emploi doit faire partie de la politique économique. Il est regrettable que le document n'accorde pas l'attention voulue au secteur informel qui fournit une part importante des possibilités d'emploi.
18. M. Mansfield (membre travailleur) a appuyé la promotion de l'agenda du travail décent. Certains pays en développement ne peuvent consentir davantage d'efforts sans faire peser une menace sur la stabilité sociale et la démocratie. L'OIT devrait aider les Etats Membres ayant un taux élevé de chômage. L'intervenant a souligné la nécessité des relations productives entre les partenaires sociaux et a insisté sur la bonne gouvernance, l'absence de corruption, les possibilités d'éducation des travailleurs et les investissements dans les infrastructures. Il ne faut pas négliger non plus l'ouverture des économies et les investissements.
19. Répondant aux observations, M. Hultin a souligné que l'OIT n'assurait aucun financement aux ONG. L'Agenda global pour l'emploi est lancé, et la composition et la nature des alliances globales envisagées devraient être examinées plus à fond. Il ne faut pas négliger les conseils avisés qui ont été fournis pendant le Forum. La version de mars de l'Agenda global pour l'emploi sera le fruit de consultations très actives avec les mandants.
20. Le vice-président travailleur a suggéré que le comité directeur créé pour le Forum se réunisse pour décider de la composition possible d'un groupe de travail.
21. La représentante du gouvernement de l'Inde a indiqué que l'emploi était la préoccupation essentielle de son pays non seulement du fait du nombre important de chômeurs, mais également en raison du faible niveau de revenus. En Inde, le sous-emploi est courant dans

le secteur agricole, et l'économie rurale devrait être plus diversifiée. Il faudrait donner une place particulière à l'emploi dans les politiques de développement, à la formation et à l'emploi des jeunes. Il faut également augmenter l'aide au développement.

22. Le représentant du gouvernement de la France a appuyé la déclaration des PIEM et souligné l'urgence de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. L'OIT doit participer à toutes les réunions internationales dans lesquelles les questions d'emploi sont examinées directement ou indirectement, comme par exemple la prochaine conférence sur le financement du développement qui doit se tenir à Monterrey, au Mexique, au mois de mars. L'OIT devrait envoyer une délégation de haut niveau à cette conférence importante. Revenant sur certaines des déclarations faites lors du Forum et sur la situation de certaines économies européennes, il a demandé que les ministres du Travail jouent un rôle plus important dans les politiques économiques. Le «conseil de sécurité économique» proposé lors du Forum devrait rechercher un équilibre entre les questions sociales et les questions économiques. Enfin, l'orateur a soutenu la création d'un groupe de travail pour développer davantage l'Agenda global pour l'emploi et il a remercié le Bureau de l'organisation du Forum et de la qualité des documents distribués.
23. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a félicité le Bureau de l'organisation du Forum. A propos du premier paragraphe du document relatif à l'Agenda global pour l'emploi, il a souligné la nécessité d'une redistribution des richesses et de l'élimination de la discrimination. Les détournements de fonds et la corruption doivent être éliminés pour venir à bout de la pauvreté. La sécurité de l'emploi pour les travailleurs et la sécurité des investissements pour les employeurs sont intimement liées. L'emploi doit rester au centre des politiques macroéconomiques et de développement. Il faut trouver des solutions globales qui aident à réduire les migrations vers les pays développés et l'exode de cerveaux des pays en développement.
24. La représentante du gouvernement du Danemark a sincèrement félicité le Bureau du succès remporté par le Forum. Le Bureau a montré de façon très professionnelle et à point nommé qu'il est capable d'être dynamique, novateur et pertinent dans son message sur l'emploi. D'autres événements de cette nature seraient très appréciés. La délégation du gouvernement du Danemark souscrit à la déclaration des PIEM. Le fait qu'un Agenda global pour l'emploi soit maintenant proposé est en soi un accomplissement, et ce d'autant plus que le Forum a montré à quel point le rôle de l'emploi est crucial pour la croissance économique. Le défi consiste maintenant à définir les étapes à suivre et à prendre des mesures concrètes. Se référant à la proposition faite par le vice-président employeur, l'oratrice a dit ne pas douter que le Bureau avancera dans la bonne direction et qu'il n'est pas nécessaire de créer un groupe de travail. Enfin, elle a demandé des éclaircissements sur la nature et la composition du comité directeur évoqué par le vice-président travailleur.
25. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a soutenu sans réserve la déclaration du groupe des PIEM et les propositions contenues dans l'Agenda global pour l'emploi. Elle a félicité le Bureau d'avoir organisé un Forum excellent et dynamique. Rappelant certains des thèmes récurrents du Forum, tels que l'emploi productif en tant que moyen d'assurer l'insertion sociale et de réduire la pauvreté, et la nécessité de souligner l'importance primordiale des personnes, de leurs compétences et de leur aptitude à l'emploi, elle a souligné que l'emploi devrait être au cœur des politiques économiques et sociales globales. Les efforts déployés par l'OIT pour intégrer l'emploi dans les CSLP (cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté) sont tout à fait opportuns et appréciés. La reconnaissance de l'importance de la stabilité macroéconomique pour permettre la création d'emplois est bienvenue, et il faudrait accorder une attention particulière à ce point, parallèlement aux politiques actives du marché du travail, dans les travaux futurs. Des analyses plus poussées devraient être effectuées sur la manière de transformer la croissance en emplois et sur l'importance de la stabilité politique et sociale. Le résumé en dix points

offre un cadre souple dans lequel on peut construire une stratégie en matière d'emploi. Des alliances globales devraient être établies lorsque cela est approprié, en vue d'introduire des changements dans les institutions partenaires de sorte que l'emploi productif soit au centre de leur appui aux politiques. La prochaine conférence sur le financement du développement et le sommet mondial sur un développement durable fournissent d'excellentes occasions de le faire. L'oratrice a suggéré d'élargir la perspective de l'Agenda global pour l'emploi de façon à inclure toutes les formes de discrimination, et pas seulement celle qui vise les femmes. Enfin, elle a garanti que son gouvernement reste attaché à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie globale en matière d'emploi.

26. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a appuyé sans réserve la déclaration des PIEM et remercié le Bureau d'avoir organisé le Forum sur l'emploi. La participation de membres d'autres organisations des Nations Unies et de la société civile a été très positive. Elle a lancé un appel en faveur de l'adoption, aux niveaux national et régional, de plans d'action concrets visant des mesures précises. Ces plans devraient être centrés sur au moins un train de mesures spécifique. Des indicateurs et des cibles concrètes seraient utiles pour mesurer les progrès accomplis. Il faut à la fois des gouvernements forts et un dialogue social ouvert et constructif pour gérer le changement de manière durable. L'oratrice n'est pas favorable à la création d'un groupe de travail sur l'Agenda global pour l'emploi et elle a demandé des éclaircissements sur le comité directeur mentionné par les orateurs précédents.
27. Le représentant du gouvernement de la Chine a félicité le Bureau du succès du Forum global sur l'emploi. Se référant au paragraphe 44, il a insisté sur la nécessité d'élaborer des propositions constructives concernant les alliances globales. La paix et la stabilité internationales sont des éléments importants pour assurer un travail décent, et l'orateur a engagé la communauté internationale à intensifier ses efforts pour créer des conditions de stabilité et de sécurité.
28. Le représentant du gouvernement de la Malaisie a déclaré apprécier le document du Bureau, qui est très complet. Il a évoqué la situation dans son pays et les mesures prises pour promouvoir le développement économique, par le biais par exemple de la formation professionnelle et de la formation permanente. L'OIT pourrait contribuer aux efforts nationaux en fournissant une assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles. L'orateur a également demandé que le programme de formation professionnelle pour l'Asie-Pacifique soit réactivé.
29. La représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago a déclaré approuver la déclaration du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que le fond de la déclaration des PIEM. Elle a félicité le Bureau d'avoir accueilli un Forum aussi réussi. Ce Forum a clairement démontré la pertinence de l'OIT au niveau mondial. Parmi les suggestions faites par le rapporteur du Forum, la délégation de la Trinité-et-Tobago approuve en particulier l'organisation de tables rondes en tant que plates-formes pour promouvoir une discussion plus large de l'impact réel de l'économie keynésienne sur les individus et les sociétés en développement et de l'importance de l'emploi dans le développement économique. Elle a encouragé une présence plus visible du Directeur général au niveau national afin de promouvoir la convergence entre les décideurs. Des recherches plus poussées dans le domaine des indicateurs et des méthodologies permettant d'évaluer l'incidence sur l'emploi des stratégies économiques et des choix technologiques seraient nécessaires, et l'Institut international d'études sociales serait l'instance appropriée pour effectuer ce travail analytique. A propos du paragraphe 9 du document relatif à l'Agenda global pour l'emploi, l'oratrice a souligné que le premier point ne reflète pas convenablement la réalité des pays en développement, où le chômage est un problème aussi grave que dans les pays développés.

- 30.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a souscrit à l'opinion exprimée par le représentant du Soudan au nom du groupe de l'Afrique et a félicité le Bureau d'avoir trouvé des manières novatrices de faire progresser l'Agenda global pour l'emploi. Il est plus que temps que le travail décent et l'élimination de la pauvreté soient au centre de l'attention générale. Le résumé en dix points du Forum donne une orientation utile pour d'amples discussions sur le sujet. L'orateur s'est félicité de l'appel lancé en faveur d'une analyse plus approfondie du rôle des politiques budgétaires et macroéconomiques sur la création d'emplois. La question de l'accès aux marchés des produits des pays en développement est à prendre en compte si l'on veut que la promotion du travail décent soit viable. Le Forum a eu un succès retentissant en ce qu'il a ouvert un dialogue sur des questions clés souvent controversées concernant l'emploi. Le défi consiste maintenant pour les mandants à prendre des mesures décisives pour assurer la promotion du travail décent pour tous.
- 31.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a appuyé la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'organisation et les résultats du Forum ont en effet été exceptionnels. L'orateur s'est associé aux commentaires faits par le vice-président travailleur sur les questions concernant les pays en développement. La structure tripartite de l'OIT est tout à fait adaptée, et bien que les ONG doivent participer au dialogue cela ne devrait pas diluer le mandat des mandants. Le document du Bureau aurait dû insister davantage sur la nécessité de donner des chances égales aux pays en développement, notamment dans le domaine des TIC. Comme l'a indiqué le vice-président employeur, les investissements étrangers directs doivent être plus équilibrés et entraîner une hausse des taux d'emploi. L'orateur s'est inquiété de l'absence de référence aux subventions, qui empêchent les pays en développement d'accéder à des marchés vitaux. L'initiative de l'UE visant à ouvrir tous les marchés à tous les produits, à l'exception des armes, devrait être appuyée sans réserve. Enfin, l'orateur a estimé que le Conseil d'administration lui-même est le mieux placé pour faire avancer l'Agenda global pour l'emploi; un groupe de travail distinct n'est donc pas nécessaire.
- 32.** Le représentant du gouvernement du Portugal a félicité le Bureau des résultats du Forum, qui a été un événement des plus stimulants. Il s'est pleinement associé à la déclaration du groupe des PIEM. Il a souligné les principaux messages lancés par le Forum, à savoir le rôle primordial de l'emploi dans les politiques macroéconomiques, sociales et de développement, la nécessité de démocratiser les bienfaits de la mondialisation, le besoin d'une nouvelle architecture des relations internationales et la valeur ajoutée de consultations tripartites et interinstitutions enrichies par une participation de la société civile. S'agissant de la création d'un groupe de travail sur l'Agenda global pour l'emploi, l'orateur partage les réserves des représentantes du Danemark et des Pays-Bas.
- 33.** M. Sithole (membre travailleur) a demandé des éclaircissements sur la notion de conseil de sécurité économique et sur son éventuelle composition. Il s'est également demandé quels critères seraient appliqués pour sélectionner les pays membres et quel niveau de pauvreté un pays devrait atteindre pour obtenir l'intervention d'un tel conseil.
- 34.** La représentante du gouvernement du Mexique a félicité le Bureau d'avoir lancé un programme global qui place l'emploi au centre des politiques économiques et sociales, ainsi que de l'excellente organisation du Forum. Elle a appuyé sans réserve la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a reconnu combien il importe de promouvoir le travail décent et de mieux coordonner les politiques pour assurer le développement. Toutefois, il est difficile de mettre en place des plans d'action nationaux et des activités de suivi dans le cadre de la convention n° 122 lorsque cette convention n'a pas été ratifiée, comme c'est le cas au Mexique. Pour permettre le partage des expériences nationales réussies de plans d'action volontaires, l'oratrice a proposé l'introduction d'un

forum de discussion, idéalement permanent. Elle a pleinement appuyé l'idée d'améliorer la productivité et les conditions de travail par le biais du dialogue social.

35. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne s'est associé aux commentaires enthousiastes des PIEM sur le Forum. Il n'est pas nécessaire à ce stade de créer un groupe de travail ou un comité directeur sur l'Agenda global pour l'emploi. L'orateur s'est félicité de la participation d'ONG au Forum, car il est essentiel d'écouter d'autres voix et de faire porter le message de l'OIT au sein de la société civile.
36. Le vice-président travailleur a indiqué que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation serait une instance adaptée pour traiter la question des alliances globales et fournir des conclusions. L'idée d'un conseil de sécurité économique pourrait être utile mais requiert de plus amples informations de la part du Bureau. La proposition des travailleurs de créer un fonds global pour l'éducation sera bientôt soumise au Bureau; l'orateur a émis l'espoir que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session. Concernant le comité directeur proposé, les travailleurs ne souhaitent pas insister sur sa création mais pensent qu'il pourrait être utile d'avoir un tel mécanisme pour que le Bureau produise de bons documents. Le groupe des travailleurs s'associe aux déclarations du représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud et du représentant du gouvernement de la Namibie. Bien qu'il ne mette pas en doute le rôle important des ONG au sein de la société, l'orateur a souligné que la structure tripartite de l'OIT, unique au sein du système des Nations Unies, devrait être maintenue.
37. Le vice-président employeur a souligné l'importance de l'échange d'informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de la création d'emplois. Il a fait valoir que la convention n° 122 a été adoptée en 1964 et qu'elle n'est sans doute plus à jour. Il est important de noter que le résumé en dix points auquel les orateurs précédents se sont souvent référés n'est pas équivalent à l'Agenda global pour l'emploi. Enfin, l'orateur a convenu avec le représentant du gouvernement de la Namibie que la question des subventions devrait être abordée dans les discussions.
38. En réponse à la discussion, M. Hultin (directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a confirmé que les meilleures pratiques ainsi que les travaux accomplis pour faire avancer l'Agenda global pour l'emploi seront diffusés sur le site Web de l'OIT. Il a informé les participants des préparatifs en cours en vue d'une discussion sur le secteur informel à la Conférence internationale du Travail au mois de juin prochain. L'idée d'un conseil de sécurité économique a été lancée par le professeur Reich au Forum dans l'intention de souligner à quel point il importe d'apporter des réponses globales à une crise globale. De plus amples discussions à large participation en dehors de la commission sont nécessaires avant que cette idée puisse être mise en pratique. Les alliances globales proposées devraient refléter la nature tripartite de l'Organisation, et c'est déjà le cas pour le Réseau de haut niveau pour l'emploi des jeunes. M. Hultin partage l'avis des travailleurs concernant l'importance de l'éducation et de la formation. L'éducation et la formation sont l'exemple d'un domaine où la communauté internationale peut joindre ses forces pour mener des activités pratiques en accord avec l'idée d'une alliance globale pour l'emploi. Cette question est un élément important de l'Agenda global pour l'emploi, et le BIT a déjà reçu une réaction positive de la part de l'UNESCO en ce qui concerne la coopération dans le domaine de la formation permanente. L'orateur a remercié la commission des nombreux commentaires constructifs concernant le Forum et a remercié de leur appui les partenaires sociaux et les nombreux gouvernements qui ont participé aux préparatifs du Forum. Il convient de remercier tout spécialement le gouvernement de la Suisse, qui a apporté un appui généreux au Forum. En conclusion, l'orateur a déclaré que l'Agenda est un travail en cours et qu'il sera élaboré plus avant d'ici le mois de mars sur la base de l'orientation donnée par la commission. Il n'y a pas de comité directeur en tant que tel. Le processus de consultations avec les travailleurs, les employeurs et les groupes régionaux se poursuivra comme auparavant, et

un effort sera fait afin qu'il y ait suffisamment de temps pour que des consultations puissent avoir lieu entre les groupes régionaux et leurs capitales respectives.

39. Le président a remercié les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de leur coopération et de leurs contributions constructives.

II. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

40. Le document du Bureau a été présenté par M^{me} Fortuny (Amélioration des compétences: Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité, Secteur de l'emploi) et par M. Léger (Service du financement, de l'actuariat et des statistiques, Secteur de la protection sociale), qui représentaient le Directeur général.
41. Le document du Bureau apporte des informations sur les faits nouveaux qui se sont produits depuis le début des préparatifs de l'assemblée et sur la contribution de l'OIT à ces travaux ². Il décrit aussi un certain nombre de problèmes que rencontrent les personnes et les travailleurs âgés dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale. Le document note que, si le vieillissement n'est pas une «catastrophe», il constitue un défi pour les gouvernements, et que des parades doivent être trouvées dans le monde du travail et dans les systèmes de transferts sociaux. Il souligne également que l'OIT a un rôle crucial à jouer dans la conception de solutions à long terme et dans la mise en place des mécanismes correspondants. La commission est invitée à examiner le type de contribution que le Bureau devrait apporter à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, ainsi que les aspects de politique générale qui pourraient être pris en compte dans cette contribution.
42. Le vice-président travailleur a accueilli favorablement le rapport et indiqué que la question du vieillissement n'a pas le même sens dans les pays développés que dans les pays en développement, et que cette différence ainsi que les facteurs d'ordre culturel et traditionnel doivent être pris en compte. Toutefois, le document comporte des lacunes en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail et le fait que des mesures doivent être prises à cet égard. La convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la convention (n° 127) sur le poids maximum, 1967, visent certains aspects de cette question, mais des recommandations concrètes sur l'action à mener en faveur des travailleurs âgés sont nécessaires. Tout en appuyant résolument l'approche de l'OIT dans ce domaine, en particulier les quatre points énumérés au paragraphe 2 du document, l'intervenant a regretté que la question de la solidarité entre les générations n'ait pas été suffisamment traitée. Il a également manifesté sa préoccupation à propos du sens des statistiques relatives aux pays en développement et s'est demandé quels auraient été ces chiffres si la Chine n'avait pas été prise en compte. Il convient aussi de se pencher sur la question des coûts des soins de santé et sur l'importance des médecines préventives. L'orateur a aussi souligné que sont nécessaires un milieu de travail approprié, la sécurité et la santé sur le lieu de travail et la mise en œuvre de la formation et du recyclage. Enfin, il a déclaré que l'OIT doit poursuivre ses efforts pour transmettre un message clair à ce sujet et il a indiqué que son groupe approuve le point appelant une décision.
43. Le vice-président employeur a déclaré que le vieillissement de la population est une question très importante et que les employeurs font bon accueil au document du Bureau. Toutefois, celui-ci ne tient suffisamment compte ni des débats sur la sécurité sociale qui ont eu lieu pendant la Conférence internationale du Travail de 2001, ni des dispositions de

² Document GB.282/ESP/2.

la recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980. Le groupe des employeurs souhaiterait être informé, à la session de mars du Conseil d'administration, sur la contribution du Bureau à l'assemblée, et il espère que ces préoccupations seront prises en compte. L'intervenant a également demandé des éclaircissements à propos de l'intention du Bureau d'envoyer une délégation tripartite à l'assemblée. Il y a une relation étroite entre le nombre croissant de travailleurs âgés, la retraite et les systèmes de sécurité sociale. La question du vieillissement a des aspects différents suivant les pays, mais, tant dans les pays développés que dans ceux en développement, les systèmes qui continuent de permettre d'abaisser l'âge de départ à la retraite ne sont pas viables. L'intervenant a souligné l'importance de la formation permanente, afin de permettre aux travailleurs âgés de faire une contribution productive pendant plus longtemps, en particulier dans les secteurs à l'évolution technologique rapide. A propos du paragraphe 45, les membres employeurs en approuvent les six premiers points. Le septième porte sur une question essentielle qui doit être traitée plus fermement, car c'est la question clé du document, qui est au cœur de la discussion; à ce sujet, il serait erroné de proposer des majorations d'impôts pour accroître les ressources des régimes de pension, car cela pourrait entraîner des suppressions d'emplois. Le libellé du huitième point n'est pas clair. En conclusion, l'intervenant a souligné l'importance que revêt le problème des travailleurs du secteur informel, lesquels sont exclus des systèmes officiels de sécurité sociale.

44. La représentante du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des pays industriels à économie de marché, a déclaré que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement est une occasion excellente pour que de nombreux partenaires puissent échanger leurs connaissances et données d'expérience et pour élaborer une approche coordonnée. La question du vieillissement touche directement les activités de l'OIT, et le Bureau a donc un rôle important à jouer pour suivre l'évolution et signaler les effets du vieillissement. Toutefois, à ce sujet, l'OIT doit faire preuve de dynamisme. L'intervenante a approuvé le choix des principaux sujets du document du Bureau. A des degrés divers, ces sujets intéressent toutes les régions du monde. L'intervenante a demandé des éclaircissements à propos de deux points évoqués dans le document: l'importance de préserver les droits des travailleurs après un transfert de résidence d'un pays à un autre, et celle d'élaborer des mécanismes permettant de préserver l'équilibre financier des systèmes de transferts sociaux. A propos des différentes possibilités de contribution de l'OIT mentionnées au paragraphe 11, l'oratrice a suggéré que l'Organisation contribue à la deuxième assemblée par le biais d'un rapport. Enfin, elle a invité le Bureau à tenir le Conseil d'administration informé de tout fait nouveau et à élaborer un document en vue de la session de novembre 2002 du Conseil d'administration.
45. Le représentant du gouvernement de la Namibie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a souligné la nécessité de prendre en compte l'impact du VIH/SIDA dans les données du rapport. Il a fait observer que les données relatives à l'Afrique australe montrent que, en raison du VIH/SIDA, les personnes âgées de 20 à 45 ans ont un taux de mortalité plus élevé, et que l'espérance globale de vie chute considérablement. Par conséquent, le VIH/SIDA a un fort impact sur le potentiel de qualifications. La formation permanente est cruciale pour ce groupe d'âge. L'orateur a également fait observer qu'en Afrique les réseaux de solidarité traditionnels, en particulier les liens familiaux, sont importants et il a estimé que le renforcement de ces réseaux est une question qui mérite l'examen. Le chômage des jeunes est un problème grave, et le Bureau devrait examiner plus avant la question de l'abaissement de l'âge de la retraite en tant que moyen pour lutter contre le chômage des jeunes.
46. M. Wade (membre employeur) s'est dit préoccupé par la relation qui existe entre le chômage des jeunes et le report de l'âge de la retraite. Cette question est au centre des négociations entre employeurs, travailleurs et gouvernements, négociations qui visent à trouver un compromis. Il a souligné l'importance de conditions de travail décentes pour

que les travailleurs âgés puissent rester actifs et en bonne santé. De plus, il devrait être tenu dûment compte du fait qu'un nombre croissant de travailleurs, lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, passent du secteur formel au secteur informel. L'intervenant a suggéré d'inscrire ce point parmi les questions à examiner qui figurent au paragraphe 45.

47. Le représentant du gouvernement de l'Inde a fait observer que les débats sont essentiellement fonction des systèmes et situations des pays développés, en particulier les pays européens, et qu'il n'est guère fait référence aux pays asiatiques ou sud-asiatiques. Il a souligné qu'en Inde les liens familiaux restent forts et que les relations entre générations se maintiennent de telle sorte que les personnes âgées bénéficient de l'aide de leurs familles. Il a partagé le point de vue du Bureau, à savoir que le nombre de personnes âgées s'accroît à un rythme rapide, qu'il est particulièrement important de veiller à leur inclusion sociale et que l'OIT a un rôle essentiel à jouer pour que les questions relatives à l'emploi et à la protection sociale figurent en bonne place à l'ordre du jour de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. L'orateur a souligné que le vieillissement constitue un facteur supplémentaire de discrimination à l'encontre des femmes. A propos des travailleurs migrants, il a estimé que le Bureau devrait examiner cette question de façon plus détaillée.
48. Le représentant du gouvernement de l'Italie a appuyé la déclaration des pays industriels à économie de marché. L'Italie enregistre un vieillissement rapide de sa population et une forte baisse du taux de natalité. Les migrations pourraient donc jouer un rôle important. L'intervenant a souligné que tant le gouvernement que l'opinion publique se soucient beaucoup de la question du vieillissement, en particulier en ce qui concerne le financement des systèmes de pension et de soins de santé. La viabilité des systèmes de sécurité sociale dépend de la capacité de son pays d'accroître le niveau global de l'emploi. Les nouvelles technologies pourraient jouer un rôle essentiel dans l'allongement de la vie professionnelle. Un changement radical est nécessaire dans la façon de gérer les entreprises, les professions et la formation.
49. La représentante du gouvernement du Portugal a également appuyé la déclaration des pays industriels à économie de marché. Elle a mis l'accent sur le rôle essentiel de la formation continue et des technologies de l'information pour prévenir l'exclusion sociale. Au Portugal, a été conclu un Accord tripartite sur l'emploi, le marché du travail, l'éducation et la formation qui intègre des mesures visant à inciter les travailleurs âgés à participer plus longtemps au marché du travail.
50. Le représentant du gouvernement du Japon s'est félicité de la participation active de l'OIT aux préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. A propos du deuxième point du paragraphe 45, qui porte sur la discrimination en raison de l'âge, il a proposé d'utiliser l'expression «discrimination irrationnelle», étant donné qu'au Japon il est accepté de traiter les personnes différemment en raison de leur âge.
51. Le représentant du gouvernement de la Chine a fait observer que le phénomène du vieillissement découle du progrès social et que la deuxième assemblée mondiale est une bonne occasion pour débattre de cette question importante. Son gouvernement approuve le paragraphe 45. L'OIT devrait promouvoir l'institution de systèmes de sécurité sociale prévoyant des prestations universelles de pension, de soins de santé et de sécurité sociale, ainsi que la formation permanente, et elle devrait intensifier ses recherches sur ces questions.
52. Le représentant du gouvernement du Chili, tout en félicitant le Bureau du rapport, a noté que la page 16 de la version espagnole n'était pas très claire et qu'elle devrait être modifiée. L'évolution de la société a eu pour effet de modifier la structure démographique, imposant une lourde charge aux travailleurs, qui doivent financer les pensions de retraite

d'une population âgée en expansion. Cependant, l'orateur estime que l'allongement de l'âge de la retraite ne serait pas particulièrement bénéfique, en raison du chômage élevé.

- 53.** La représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago a dit approuver les questions énumérées au paragraphe 45. Elle constate, comme les autres délégués, que le document a mis l'accent sur les pays développés. Il est important de traiter de manière réaliste les différentes situations des pays développés et en développement, qui exigent des mesures et solutions fort différentes.
- 54.** M. Trotman (membre travailleur) a jugé important d'établir une distinction entre le vieillissement dans les pays développés et le vieillissement dans les pays en développement.
- 55.** La représentante du gouvernement du Danemark a exprimé sa gratitude au secrétariat pour la présentation et le rapport et a dit appuyer pleinement la déclaration faite par le représentant du groupe des PIEM. Elle s'est félicitée de la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et a souligné que l'Organisation avait un rôle essentiel à jouer, rôle consistant à veiller à ce que l'on tienne dûment compte des questions relatives à l'emploi et des questions sociales. Par ailleurs, elle approuve les cinq thèmes énumérés dans le document et la liste des questions du paragraphe 45. Enfin, elle approuve les observations du vice-président employeur relatives au fait qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur les défis auxquels fait face le secteur informel et elle appuie les propositions faites par le représentant du gouvernement de la Namibie quant au fait qu'il y aurait lieu d'examiner de manière plus approfondie l'ensemble des conséquences de la pandémie de VIH/SIDA pour le vieillissement.
- 56.** M. Mansfield (membre travailleur) a noté que, comme l'avait déjà indiqué le vice-président employeur, la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement devrait refléter exactement la discussion et la conclusion de la dernière session de la Conférence internationale du Travail au sujet de la sécurité sociale, de même que la recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980. Au cours de la discussion sur la sécurité sociale, il est apparu qu'il était possible de choisir entre un programme négatif et un programme positif au sujet de la question du vieillissement. Un programme négatif consisterait à réduire les normes de sécurité sociale et l'appui gouvernemental aux systèmes de santé. La Conférence a préféré adopter un programme positif, qui admet comme postulat que les économies doivent être plus productives et progresser plus vite, que des mesures — comme l'apprentissage tout au long de la vie et les stratégies de requalification — doivent être prises pour permettre aux gens de travailler plus longtemps et qu'il y a lieu d'attirer davantage de personnes, comme les femmes et les chômeurs, dans la population active. Les membres travailleurs soutiennent cette approche, et il faudrait que le Bureau continue à suivre le programme positif adopté par la CIT en juin. Enfin, l'orateur a fait remarquer que les membres travailleurs ne préconiseraient pas nécessairement un accroissement des impôts pour faire face à la question du vieillissement. Cependant, un accroissement des impôts destiné à financer les transferts n'aurait pas nécessairement un impact négatif sur l'emploi.
- 57.** Le représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a fait remarquer que le fait de fournir un travail décent aux handicapés et aux personnes âgées devrait être concilié avec l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail et le chômage dû à la récession économique. L'OIT, qui est le porte-parole idéal sur ce point, devrait s'efforcer de soulever la question lors de l'assemblée.
- 58.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a suggéré que l'OIT rassemble et diffuse des informations sur les régimes de retraite.

59. La représentante du gouvernement du Brésil a jugé que la question du vieillissement présentait une telle importance qu'elle nécessitait un examen plus approfondi; il faudrait organiser des réunions d'experts régionales à ce sujet. Le gouvernement de l'intervenante appuie le paragraphe 46 du document du Bureau.
60. M. Lambert (membre employeur) a déclaré que le monde des pensions avait changé et que, il y a trente ans, les experts n'auraient pu prévoir que les gens vivraient dix ou quinze ans après leur retraite. Par ailleurs, les situations économiques défavorables incitent les gens à prendre une retraite anticipée, avec pour conséquence de faire que la durée de la retraite est parfois presque aussi longue que la durée de la vie active. Il n'y a pas de solution toute faite à ce problème. Il est intéressant de noter à ce sujet que les compagnies d'assurance britanniques envisagent actuellement de transférer des actions aux obligations — lesquelles rapportent moins, mais sont plus sûres — le placement des cotisations de retraite qu'elles gèrent.
61. Le vice-président travailleur a demandé que l'on ajoute un point supplémentaire au paragraphe 45, intitulé «développement du travail et du milieu de travail, aspects essentiels pour réduire l'invalidité de longue durée et garantir une retraite décente et une bonne santé aux personnes âgées»; il a demandé que l'on soumette ce point additionnel au secrétariat en vue de son inclusion. Il a dit appuyer la proposition du vice-président employeur en vue d'une participation tripartite à la session de l'an prochain de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Les membres travailleurs appuient le point soulevé par le gouvernement de la Namibie au sujet du VIH/SIDA et du vieillissement, mais ne partagent pas l'avis du gouvernement du Japon au sujet du paragraphe 46. Le vieillissement est un phénomène inéluctable et est en progression; il est donc important que l'OIT prenne des mesures en vue de l'élaboration d'une politique adaptée.
62. Le vice-président employeur a fait remarquer qu'il n'existait pas de régime unique convenant à l'ensemble des pays. La question ne se résume pas à une opposition Nord-Sud. Prenant son propre pays comme exemple, il a souligné l'importance qu'il y avait à adapter les systèmes de sécurité sociale à la démographie. Il a noté que nombre de régimes de sécurité sociale étaient largement financés par des taxes sur l'emploi. Augmenter ces taxes pour financer les régimes de sécurité sociale aurait donc pour effet de dissuader les entreprises de créer de l'emploi. Il est évident que la création d'emplois reste un élément essentiel de la question de la sécurité sociale.
63. Le représentant du Directeur général (M. Aro, directeur du Programme focal sur les compétences, les connaissances et l'employabilité, Secteur de l'emploi) a remercié les délégués de leur contribution importante. Dans la préparation de la position de l'OIT, on s'est efforcé de tenir compte de la diversité des régions, des situations et des stades de développement. Il est pleinement entendu que le Bureau continuera à agir ainsi à l'avenir. En ce qui concerne les conclusions de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et la recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980, M. Aro a noté que le paragraphe 32 faisait déjà état de ce lien, lequel serait toutefois accentué encore davantage dans l'avenir. Par ailleurs, l'orateur a souligné l'importance de la question du cadre de travail, comme le proposent les membres travailleurs. En ce qui concerne l'économie informelle, il a souligné que cette question serait abordée dans différents points du document et qu'elle serait discutée lors de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. En ce qui concerne la question de la discrimination, soulevée par le représentant du gouvernement du Japon, M. Aro a précisé que le fait que l'OIT s'oppose à la discrimination ne devait pas avoir pour effet d'exacerber un aspect quelconque de la position adoptée vis-à-vis de la question du vieillissement. La réunion à venir du bureau de cette commission serait une bonne occasion de débattre de la participation tripartite à l'assemblée.

64. Le représentant du Directeur général (M. Cichon, chef du Service du financement, de l'actuariat et des statistiques, Secteur de la protection sociale) a remercié les délégués de leur contribution importante. Il est évident, a-t-il déclaré, que les personnes âgées doivent rester plus longtemps sur le marché du travail. Il a lié la question de la solidarité avec celle de l'équilibre financier et a souligné qu'une question essentielle était celle consistant à maintenir les travailleurs âgés dans l'emploi, ce qui exige plus qu'une loi. En ce qui concerne les soins de santé, il a fait remarquer que personne ne pouvait prévoir la mesure dans laquelle le coût des soins de santé augmenterait. Si le niveau actuel des dépenses se maintient, il s'agira d'un investissement dans l'allongement de la durée de la vie. L'orateur a noté que les pays de l'OCDE connaîtraient une pénurie de main-d'œuvre au plus tard en 2020, ce qui a pour conséquence de faire que les préoccupations actuelles au sujet du chômage des jeunes ne seront plus valides et que les travailleurs devront vieillir d'une manière active. En 1950, la retraite représentait 25 pour cent de la vie active; aujourd'hui, ce chiffre a atteint 45 pour cent. Cette tendance devrait être réversible. Dans les pays en développement, le vieillissement affecte à la fois les régimes officiels de sécurité sociale et les systèmes de soutien informel. Le VIH/SIDA représente une charge considérable pour les familles, charge à laquelle les régimes informels ne peuvent faire face. Dans ces pays, la structure démographique des systèmes de sécurité sociale est aussi mauvaise que dans les pays développés. En ce qui concerne les migrations, l'orateur a noté le risque de voir les pays développés importer les compétences dont ils ont besoin, compétences qui sont déjà rares dans les pays en développement. Ces questions pourraient être abordées à la session de mars du Conseil d'administration.
65. Le représentant du gouvernement de la Namibie a demandé au secrétariat d'ajouter le point suggéré dans son intervention aux questions à discuter. Le secrétariat l'a assuré que ce point serait examiné à la session de mars du Conseil d'administration.
66. La commission a adopté le point appelant une décision au paragraphe 46.
67. *Le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Directeur général de tenir compte, en préparant la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, des opinions exprimées par la commission sur les questions ci-après:*
- *passage progressif et en douceur de la vie active à la retraite afin de donner aux travailleurs âgés la possibilité de rester actifs plus longtemps s'ils le souhaitent;*
 - *élaboration de mesures propres à prévenir la discrimination dans l'emploi et la profession, en faveur notamment des travailleuses âgées;*
 - *mise en œuvre de politiques de formation et de recyclage destinées aux travailleurs âgés pour les aider à s'adapter à l'évolution de la demande et des débouchés sur la base de la formation permanente considérée comme une stratégie préventive à long terme;*
 - *possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour permettre aux personnes âgées, y compris handicapées, d'accéder à un emploi et à une formation, et ouverture de ces possibilités à la majorité des personnes âgées du monde entier;*
 - *élaboration de mesures adaptées aux conditions et aux pratiques nationales permettant aux travailleurs âgés de rester plus longtemps dans l'emploi et les y incitant;*

- *nécessité, pour les systèmes de sécurité sociale, de s'adapter à l'évolution des structures et modes de vie des familles en garantissant l'égalité de traitement entre hommes et femmes, par exemple en ce qui concerne l'âge de départ à la retraite et les prestations aux survivants;*
- *élaboration de mécanismes permettant de préserver l'équilibre financier des systèmes de transferts sociaux en répartissant de manière équitable entre les actifs et les inactifs la charge financière constituée par le vieillissement;*
- *coût du vieillissement pour les systèmes de santé et intérêt pour une économie d'avoir des travailleurs âgés en bonne santé;*
- *potentiel et limites des migrations de remplacement en tant que solution au vieillissement des populations;*
- *importance de l'insertion sociale, des liens familiaux, des relations entre les générations et des droits des personnes âgées pour garantir une vieillesse sûre et décente;*
- *développement du travail et du milieu de travail, aspects essentiels pour réduire l'invalidité de longue durée et garantir une retraite décente et une bonne santé aux personnes âgées;*
- *moyens de renforcer les filets de sécurité traditionnels et familiaux afin d'atténuer les effets négatifs du VIH/SIDA.*

III. Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods

68. Une représentante du Directeur général (M^{me} Ducci, directrice du Bureau des relations externes et des partenariats) a présenté le document du Bureau³. Passant en revue les points saillants du document, elle a souligné que la collaboration de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods est influencée par l'objectif commun de l'Organisation et de ces institutions, qui est d'étendre à tous les bénéficiaires de la mondialisation. Les réunions du printemps de la Banque mondiale et du FMI ont mis en relief trois questions essentielles qui intéressent l'OIT: *a)* l'objectif de la lutte contre la pauvreté, *b)* la nécessité de renforcer la coopération internationale, et *c)* la nécessité de définir plus précisément la division du travail entre les différentes organisations du système multilatéral. Le document du Bureau met l'accent sur les relations bilatérales entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods, ainsi que sur les domaines de coopération concrète avec ces institutions, tandis que les relations dans le contexte plus large de l'approche multilatérale de la mondialisation sont surtout envisagées par le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (WP/SDG).
69. Un domaine de coopération important est celui de la réduction de la pauvreté et de l'élaboration de stratégies de développement. La participation de l'OIT au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) vise deux objectifs principaux: *a)* introduire en bonne place dans le CSLP la question de la création d'emplois et celle du travail décent,

³ Document GB.282/ESP/3.

et b) promouvoir la participation des partenaires sociaux en tant que contribution au renforcement du contrôle des programmes par les pays et du processus participatif. Comme indiqué dans le document, le processus du CSLP, sur la base de principes de développement globaux, offre plusieurs domaines dans lesquels l'OIT, qui insiste sur l'emploi et le travail décent et adopte une approche tripartite, peut apporter une contribution importante. La collaboration, en particulier avec la Banque mondiale, progresse dans les domaines spécifiques mentionnés dans le document. Le programme d'activités commun est complété par deux nouveaux domaines de coopération importants, celui de l'emploi des jeunes dans le contexte de l'appel lancé dans la déclaration de l'Assemblée du millénaire en faveur d'un réseau de haut niveau pour l'emploi des jeunes, et celui du VIH/SIDA, par le biais de la mise en vigueur du recueil de directives pratiques du BIT sur le sujet. A cet égard, l'OIT a conclu avec la Banque un accord portant sur des activités communes entreprises à titre d'essai dans plusieurs pays, et ces activités progressent bien. Le Forum global sur l'emploi a un rôle important à jouer dans le contexte des relations entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods. Ces dernières ont contribué à l'élaboration du rapport du BIT et participé de façon marquée au Forum, et les délibérations qui s'y sont déroulées offrent au Directeur général une base pour émettre un message fort aux réunions du Comité financier et monétaire international (CFMI) et du Comité du développement qui se tiendront à la mi-novembre.

- 70.** Le vice-président employeur, se référant au premier paragraphe du document du Bureau, a exprimé l'appui général de son groupe à la collaboration et la coopération entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods, mais a mis en garde contre toute tentative d'introduction d'une nouvelle forme de conditionnalité sur la base des normes internationales du travail ou du travail décent. Il a mis en cause la relation entre la promotion du travail décent et la croissance économique et le développement, en demandant si le travail décent mène à la croissance et au développement ou si ce sont la croissance et le développement qui rendent possible le travail décent. Aux Etats-Unis, la croissance économique et le développement ont permis d'introduire progressivement les éléments généralement associés au travail décent. Les efforts déployés pour introduire le travail décent dans des pays qui n'ont pas encore atteint un niveau significatif de développement économique ne devraient pas peser sur la croissance économique et le développement. Se référant au paragraphe 6, l'orateur a souligné l'impact des flux de capitaux privés et de la libéralisation des échanges sur le développement économique, et il s'est déclaré favorable à l'élimination négociée, dans le cadre d'un nouveau cycle de l'OMC, de la discrimination exercée par les pays développés à l'égard des exportations des pays en développement, et en particulier des produits agricoles et textiles, qui sont très importants pour le développement économique. Un tel objectif ne peut cependant être atteint que dans le contexte d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, et il a espéré que le lancement de telles négociations sera approuvé à la réunion ministérielle qui se tiendra à l'OMC à la fin de la semaine. A cet égard, deux bonnes initiatives ont été prises: la loi de 2000 des Etats-Unis sur le commerce et le développement de l'Afrique, qui améliore l'accès aux marchés des Etats-Unis des produits agricoles et textiles des pays d'Afrique et des Caraïbes, et la proposition de l'Union européenne selon laquelle, dans le contexte d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, tous les produits provenant des 44 pays les moins avancés, excepté les armes, seraient exempts de quotas et de droits de douane.
- 71.** L'OIT, dans sa coopération avec les institutions de Bretton Woods, devrait se concentrer sur son mandat, en particulier sur les domaines où elle peut réellement apporter une valeur ajoutée, comme les domaines spécifiques mentionnés dans le document, en particulier le VIH/SIDA et le travail des enfants. A propos du paragraphe 21, l'orateur a déclaré que son groupe n'est pas opposé à une discussion des normes fondamentales du travail, mais il a réaffirmé son opinion selon laquelle cela ne devrait pas prendre la forme d'une conditionnalité.

72. Le vice-président travailleur a souligné l'importance des relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods et a soutenu sans réserve les efforts déployés par le Directeur général pour que l'esprit de l'OIT soit reconnu dans leurs travaux; il est cependant décevant de constater que cela ne semble pas donner de résultats satisfaisants au niveau des pays. De plus amples informations sont nécessaires sur la façon dont les efforts et les politiques de l'OIT sont reflétés en particulier dans les agissements et les politiques des institutions de Bretton Woods au niveau des pays. Le groupe des travailleurs soutient sans réserve les efforts déployés pour introduire dans le CSLP les questions de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social. La croissance économique est importante, mais tout le monde doit en bénéficier, et pas seulement quelques privilégiés; c'est pourquoi il est naturel que cette évolution soit favorisée par les efforts entrepris par l'OIT pour introduire le travail décent. On ne peut promouvoir la croissance économique tout en minant le travail décent. A cet égard, l'orateur a tenu à soulever trois questions: 1) Les travaux de l'OIT sur l'emploi et la protection sociale sont-ils approuvés et encouragés par le personnel de la Banque mondiale et du FMI? 2) Le Bureau est-il certain que la contribution de l'OIT à l'emploi et au travail décent sera pleinement reflétée dans le CSLP définitif? 3) Un financement est-il assuré pour les programmes et les politiques suggérés par l'OIT dans le contexte du CSLP? Bien souvent, les syndicats ne sont pas invités à participer aux consultations dans beaucoup de processus de CSLP en cours dans les pays et ne peuvent faire entendre la voix de la société civile et du secteur privé, alors que les processus en cours dans cinq pays auxquels l'OIT accorde une attention particulière montrent que la participation des syndicats dès les premiers stades de la planification est un facteur de succès important. Il importe par conséquent de faire comprendre aux institutions de Bretton Woods que les syndicats devraient être systématiquement associés au processus d'élaboration du CSLP. Il serait utile à l'avenir de disposer de plus amples informations sur les réunions connexes avec ces institutions ainsi que sur les résultats de ces réunions en termes de mesures prises par les institutions de Bretton Woods.
73. L'actuel ralentissement économique a provoqué des faillites parmi les grandes entreprises. Les économies capitalistes et les gouvernements néolibéraux ont favorisé la privatisation des entreprises d'Etat. Les gouvernements estiment que, dans la mesure où l'entité en faillite appartient au secteur privé, ils ne sont pas tenus d'y injecter des fonds publics; mais, en réalité, des fonds sont dégagés pour éviter de graves répercussions sur l'économie et les moyens de subsistance des citoyens. Aussi la Banque mondiale et le FMI qui sont financés par les mêmes pays, devraient revoir leurs critères de conditionnalité, en ce qui concerne en particulier la privatisation et s'abstenir d'introduire des politiques qui sont inévitables pour les nations en développement. Il est pour le moins ironique que les pays donateurs appliquent des politiques opposées à celles qu'ils prônent dans les institutions financières internationales.
74. Enfin, en réponse au vice-président employeur, l'orateur a souligné que le groupe des travailleurs a toujours soutenu qu'au cours du développement économique les normes de l'OIT doivent être respectées, de sorte que les travailleurs des pays en développement puissent mener une vie plus digne et plus prospère, et, quelles que soient les politiques économiques adoptées, il est essentiel que les responsables de la mise en œuvre de ces politiques prennent en considération l'importance des normes fondamentales et autres normes sociales de l'OIT.
75. En réponse aux observations formulées par le vice-président employeur, M^{me} Ducci a rappelé l'adhésion internationale, lors du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu en 1995, aux normes fondamentales du travail, et l'accord ultérieur sur la nature promotionnelle de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dans laquelle il est clairement indiqué qu'elle ne doit pas servir à des fins protectionnistes. C'est dans ce sens que l'OIT a continué à promouvoir les principes et droits fondamentaux dans l'ensemble du système multilatéral. Le lien entre les

normes fondamentales du travail et la douzième reconstitution des ressources de l'IDA a déjà été établi. La promotion des principes et droits fondamentaux au travail a été encouragée en tant que partie intégrante du programme d'activité concernant un travail décent ainsi que toutes ses autres composantes, et le Bureau estime que ce programme contribue de manière efficace à stimuler le développement et à concilier exigences sociales et exigences économiques. L'OIT poursuivra sa nouvelle collaboration dans le domaine du VIH/SIDA et dans les autres domaines indiqués dans le document du Bureau pour lesquels l'OIT offre une valeur ajoutée et s'emploiera encore à faire part des préoccupations de l'Organisation non seulement aux fonctionnaires des institutions de Bretton Woods, mais aussi à leurs mandants dans le cadre de sa participation au CFMI et au Comité de développement.

76. Répondant aux commentaires exprimés par le vice-président travailleur, l'oratrice a insisté sur l'attitude réceptive que les chefs des institutions de Bretton Woods ont adoptée à l'occasion des diverses réunions qu'ils ont eues avec le Directeur général, mais il est vrai qu'il pourrait être plus difficile de faire passer le message sur le terrain et dans certains domaines techniques; néanmoins, des progrès sont accomplis. Il est fondamental que la voix des mandants soit entendue au niveau des pays. Dans la stratégie de réduction de la pauvreté (CSLP) menée au niveau national, ce sont les pays eux-mêmes qui jouent un rôle déterminant. Dans cette optique, les relations entre l'OIT et les fonctionnaires de la Banque mondiale et du FMI n'auront pas un impact suffisant. Il faut espérer que les activités de formation entreprises par l'OIT infléchiront l'action des fonctionnaires des institutions de Bretton Woods, mais cela n'est pas une garantie de succès; en fait, il importe surtout que les mandants de l'OIT puissent exercer une influence énergique et décisive sur le processus au niveau des pays.
77. En ce qui concerne l'expérience acquise par l'OIT dans les cinq pays pilotes qui ont été retenus pour le CSLP, un représentant du Directeur général (M. Radwan, Conseiller du Directeur général pour les politiques de développement et les pays arabes) a indiqué que deux enseignements importants ont été tirés. Premièrement, il semble y avoir eu méprise de la part des fonctionnaires des institutions de Bretton Woods qui ont considéré que les préoccupations de l'OIT en matière de création d'emplois font resurgir l'ancienne façon de concevoir l'Etat comme le principal créateur d'emplois. Un travail notable a déjà été accompli pour leur faire comprendre que, si l'emploi était considéré comme un objectif explicite des politiques sociales et de l'emploi, cela pourrait changer beaucoup les choses. Par le passé, cette question n'a pas été abordée de façon très rigoureuse, et cela pour s'aligner sur les cadres de référence fournis par la Banque mondiale et le FMI, mais, comme il a été démontré lors du Forum global sur l'emploi, des progrès ont été réalisés. Deuxièmement, il est manifeste qu'au niveau national les pays demandent à l'OIT un autre avis, et, dans cet ordre d'idées, la question pertinente du rapport entre les normes du travail et la croissance doit être abordée. La réponse n'est pas simple car, en l'occurrence, la persuasion et la promotion ont également un rôle important à jouer. A titre d'information, il est prévu de fournir à la commission une évaluation détaillée de l'expérience acquise dans un, voire deux pays par l'OIT en ce qui concerne le CSLP. Au Mali, par exemple, le processus est à un stade assez avancé et le récent document sur la question examine de façon satisfaisante les questions de l'emploi et du travail décent. Les résultats obtenus par l'OIT par suite de l'introduction des volets emploi et travail décent dans le CSLP en Tanzanie ont été contrastés, mais le dernier bilan a été positif, et, plus récemment, l'OIT a entrepris un exercice spécifique sur le dialogue social, qui a fait apparaître que les partenaires sociaux n'ont été que très peu informés. Les résultats de cet exercice sont également intégrés dans le processus.
78. Le représentant du gouvernement de la Namibie, s'exprimant au nom du groupe africain, a exprimé l'espoir que cette discussion sera approfondie lors du prochain débat sur le rapport relatif au Forum global sur l'emploi, qui sera l'occasion pour lui de formuler des

observations supplémentaires. L'agenda pour un travail décent se soucie d'améliorer les conditions de vie de tous les individus dans les pays développés comme dans les pays en développement, et son groupe a souscrit à l'opinion selon laquelle la croissance économique doit bénéficier en premier lieu et surtout aux couches démunies. Il s'est donc félicité des efforts déployés pour introduire des politiques sociales axées sur les populations dans les travaux des institutions de Bretton Woods. Il s'est également réjoui de constater que le VIH/SIDA constitue désormais l'un des moyens d'action possibles qui devrait faire avancer cette situation désespérée qui règne en Afrique. Ce domaine illustre bien l'influence que des politiques sociales peuvent avoir sur les orientations des institutions de Bretton Woods. L'OIT, de par sa structure tripartite, est en excellente position pour représenter les besoins économiques des travailleurs, et il lui appartient de donner des conseils à ces institutions sur des questions de fond liées à l'agenda pour un travail décent et aux besoins des populations. Il faut espérer que cette coopération ne débouchera pas sur une querelle de territoire, mais donnera lieu à une assistance technique et financière concrète visant à réduire la pauvreté persistante et la médiocrité des conditions de vie. Enfin, on a bon espoir que les différentes séries de conseils sur la politique à mener qui sont prodigués aux pays en développement et aux pays développés seront débattues et que ces ambiguïtés disparaîtront dès que les besoins des individus figureront au centre des discussions.

- 79.** Le représentant du gouvernement de la Chine a estimé que le chômage et le sous-emploi constituaient les plus graves obstacles à la lutte contre la pauvreté, dans laquelle l'emploi tient une place centrale. La lutte contre la pauvreté et la création d'emplois sont les priorités absolues de l'OIT, et la coopération avec les institutions de Bretton Woods devrait renforcer l'importance de cette création. Comme il a été indiqué au Forum global sur l'emploi, il faut d'abord qu'il y ait du travail pour qu'il puisse y avoir ensuite du travail décent. Le programme relatif au travail décent devrait être intégré dans la politique de développement social sans être appliqué à quelque fin protectionniste. La coopération devrait aider les pays en développement à se développer et à accroître l'emploi, plutôt qu'à renforcer les contraintes. La mondialisation a des effets à la fois positifs et négatifs, et il y a lieu, dans la promotion de la mondialisation, de protéger les groupes défavorisés. Des mesures mal adaptées auraient des conséquences négatives pour les pays en développement et pour le développement des petites et moyennes entreprises; en outre, elles auraient pour effet de renforcer le caractère inéquitable de la répartition des ressources et de creuser le fossé Nord-Sud. L'OIT devrait sensibiliser au fait que le programme relatif à l'emploi mondial a un impact décisif sur le travail décent et s'efforcer de mobiliser davantage de ressources financières dans ce but.
- 80.** La représentante du gouvernement de l'Inde a souligné l'importance de la poursuite de discussions structurées et utiles sur les relations avec les institutions de Bretton Woods. Elle a affirmé que la mondialisation de l'économie offrait des possibilités sans précédent, mais a dit estimer en même temps que cette mondialisation posait des problèmes dans de nombreux domaines pour les pays en développement. La mondialisation ne se fait pas encore au profit de tous, et elle limite la capacité des partenaires sociaux à déterminer leur propre destin par une politique indépendante. C'est pourquoi la collaboration et la coopération de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods présentent une importance extrême pour l'élaboration de directives cohérentes en matière économique et sociale. Les efforts de l'OIT devraient tendre à promouvoir le programme relatif au travail décent en mettant l'accent voulu sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, le développement des compétences et la formation, accent qui devrait apparaître dans les mesures prises par les institutions de Bretton Woods. La poursuite de la participation à l'élaboration du rapport du FMI sur les Perspectives de l'économie mondiale devrait viser des résultats favorables, notamment en ce qui concerne la promotion du tripartisme dans l'élaboration des grandes mesures sociales et économiques. Il est important de créer un environnement favorable au travail et à la création d'emplois, environnement caractérisé

par le fait que l'emploi de bonne qualité tient une place centrale dans l'élaboration de la politique économique et sociale. Il y a lieu de se féliciter de l'intérêt manifesté par les institutions de Bretton Woods pour les activités du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Si l'intégration des objectifs de l'OIT dans la politique de ces institutions par le biais du CDI et du CSLP est une bonne chose, la promotion des normes internationales du travail devrait être obtenue selon les principes énoncés dans la Constitution et dans le suivi de la Déclaration, et non dans le cadre de conditions imposées à l'investissement. La question des normes du travail ne devrait jamais être liée aux programmes et politiques de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, dans lesquels l'approche devrait être toujours favorable au développement. A la suite du Sommet social, l'engagement a été pris de favoriser la coopération internationale en matière de politique macroéconomique, de libéralisation des échanges et d'investissement afin de promouvoir une croissance économique durable, la création d'emplois et l'échange d'expériences sur les politiques et programmes positifs qui visent à accroître l'emploi et à réduire le chômage. Une telle action nécessite un fort soutien matériel des institutions de Bretton Woods, particulièrement pour ce qui est de la création d'emplois.

- 81.** La représentante du gouvernement du Mexique a déclaré que l'OIT avait beaucoup à proposer en ce qui concerne la conception de stratégies mondiales visant à accroître l'emploi. Les efforts menés par l'OIT pour promouvoir le travail décent et créer davantage d'emplois de meilleure qualité constituent un excellent moyen de donner un visage humain aux politiques et d'exploiter au mieux les possibilités de croissance et de développement qui seraient perdues en l'absence de travail décent et productif. Les relations de l'OIT avec les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods bénéficient d'un plein appui en tant que moyen d'offrir une vision représentative et un apport tripartite à leur politique, mais il convient de veiller à ce que ces discussions ne se fondent pas uniquement sur les normes internationales du travail et qu'elles ne constituent pas seulement une base de la conditionnalité des échanges et de l'investissement.
- 82.** Dans sa conclusion, le vice-président employeur a exprimé l'intérêt de son groupe pour le CSLP et a souligné la nécessité de disposer d'informations plus détaillées lors de la prochaine réunion de la commission sur la participation de l'OIT à cette opération ainsi que sur le rôle des employeurs et des travailleurs, rôle qui devrait être essentiel dans un processus mené au niveau national. Il a été admis que, en règle générale, l'OIT favorise une participation pleine et entière des pays intéressés. Par ailleurs, l'orateur a appelé l'attention sur l'évolution des rôles de la Banque et du Fonds, et en particulier sur les recommandations du rapport Meltzer, qui seront sans doute adoptées par le FMI, ce qui pourrait avoir pour effet d'inciter celui-ci à diminuer son action en faveur de l'aide au développement et à revenir aux questions financières systémiques et aux situations d'urgence. L'orateur s'est demandé comment cela influera sur les relations de l'OIT et du FMI.
- 83.** Le vice-président travailleur s'est félicité de l'élaboration d'un rapport sur le CSLP, rapport qui pourrait être soumis à la prochaine session de la commission, et il a exprimé le soutien actif de son groupe à une participation pleine et entière des partenaires sociaux au processus.
- 84.** M^{me} Ducci a conclu en se félicitant du plein appui donné par l'OIT à ce nouveau domaine de coopération qu'est le VIH/SIDA. L'OIT travaille en collaboration étroite avec les institutions de Bretton Woods et de nombreuses institutions à la réalisation d'un concept de partenariat plus cohérent et mieux intégré, ce qui devrait contribuer à éviter les risques de malentendus sur les questions de mandat. En ce qui concerne la discussion du Forum, le message adressé ici par le Directeur général au sujet de l'avis qui devrait être donné par les institutions de Bretton Woods, et particulièrement par le FMI, aux pays en développement et aux pays développés, devrait certainement être transmis par lui aux réunions de ces

institutions en novembre. En ce qui concerne la nécessité d'accroître les ressources financières, il est à espérer qu'une coordination de l'effort des donateurs plus efficace dans le cadre du CSLP permettra à l'OIT d'avoir un meilleur accès aux ressources de ces donateurs. L'oratrice a rappelé que le travail mené en coopération avec les institutions de Bretton Woods, particulièrement dans le cadre du CSLP, ne comportait aucun élément de conditionnalité et était favorable au développement. Il est à espérer que l'évaluation future du CSLP permettra de mettre à jour les difficultés rencontrées et les progrès réalisés. Comme on l'a déjà rappelé à maintes reprises, les partenaires sociaux jouent un rôle clé, et il y a lieu d'accroître les efforts menés pour renforcer la coopération avec eux et avec les ministères du Travail, de façon que leur voix se fasse entendre clairement dans le cadre du CSLP. En ce qui concerne les recommandations du rapport Meltzer, on ne sait pas encore si certaines d'entre elles seront appliquées; cependant, le Directeur général du Fonds a fait part de son intention de concentrer davantage les efforts de son organisation sur les questions fondamentales et générales. L'un des messages qui émane régulièrement de la Banque et du Fonds tient à la nécessité de clarifier la division institutionnelle du travail de ces institutions, ainsi que des autres organisations internationales. Dans ce contexte, l'OIT et les autres organisations peuvent s'attendre à avoir davantage d'occasions de contribuer dans leurs domaines de compétence. La Banque mettra sans doute davantage l'accent sur le développement, tandis que le Fonds accroîtra son action relative aux questions systémiques et financières.

85. Le président a rendu hommage aux membres de la commission pour leurs contributions fructueuses et aux fonctionnaires du Bureau pour les explications qu'ils ont données sur cette question importante.

IV. Rapport de la Réunion tripartite d'experts sur la gestion du handicap sur le lieu de travail (Genève, 3-12 octobre 2001)

86. Une représentante du Directeur général (M^{me} Murray, coordinatrice pour les questions d'équité, Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité – IFP/Skills) a présenté le document du Bureau et donné une vue d'ensemble du recueil de directives pratiques qui a été mis au point et adopté par la réunion tripartite d'experts en octobre⁴. La gestion du handicap sur le lieu de travail est un processus visant à faciliter l'emploi de personnes handicapées grâce à un effort coordonné pour répondre aux besoins individuels dans le milieu de travail, aux besoins des entreprises et aux responsabilités légales. Une gestion efficace permet aux travailleurs handicapés d'apporter leur contribution et aux employeurs de tirer profit de leur contribution, et donne les meilleurs résultats lorsqu'elle se fonde sur une collaboration positive. Les acteurs de ce processus sont les entreprises, les organisations d'employeurs, les organisations de travailleurs, les autorités compétentes et les organisations de et pour personnes handicapées. Le recueil prône un modèle ouvert de gestion du handicap qui s'étend au recrutement, à la promotion, au maintien dans l'emploi et au retour au travail. Cette démarche est appropriée, le recueil étant censé s'appliquer tant aux pays industrialisés qu'aux pays en développement.
87. Le recueil vise plusieurs objectifs: égalité des chances sur le lieu de travail, amélioration des perspectives d'emploi, accessibilité et hygiène du lieu de travail, coût minimal pour les employeurs, optimisation de la contribution des travailleurs handicapés à l'entreprise. Les

⁴ Document GB.282/ESP/4.

principes qui le sous-tendent sont l'égalité des chances, l'égalité de traitement, la non-discrimination et l'intégration. Le recueil exprime la conviction que les difficultés auxquelles se heurtent les personnes handicapées découlent en grande partie d'obstacles sociaux. Une fois adopté par le Conseil d'administration, le recueil sera diffusé plus largement, et du matériel sera conçu pour le promouvoir. Enfin, l'oratrice a signalé les mesures positives qui sont prises au Bureau même en faveur des personnes handicapées.

- 88.** Le vice-président employeur s'est félicité du rapport. Le recueil doit être considéré comme un modèle de pratiques exemplaires, qui s'adresse principalement aux employeurs. L'orateur a souligné que, comme il est indiqué au paragraphe 19 du rapport de la réunion tripartite, le recueil n'est pas juridiquement contraignant et doit être appliqué conformément à la législation et à la pratique nationales. Dans ces conditions, les employeurs acceptent de l'approuver. L'orateur a toutefois déclaré qu'il s'associe à l'avis exprimé par certains des experts présents à la réunion, à savoir que ce recueil est mieux adapté aux grandes entreprises et que les petites et moyennes entreprises pourraient avoir des difficultés pour le mettre en œuvre. Il ne saurait certainement pas être considéré comme une première étape vers l'adoption d'une norme.
- 89.** Le vice-président travailleur a demandé des éclaircissements sur la signification du terme «publier» qui figure au paragraphe 4 du document du Bureau. Il a cité le rapport de la Réunion tripartite d'experts sur le VIH/SIDA et le monde du travail, qui autorise le Directeur général à communiquer le recueil *a)* aux gouvernements, en leur demandant de le communiquer aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés; *b)* aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés; et *c)* aux organisations internationales intéressées. Si c'est cela qu'il faut entendre par «publier», les travailleurs peuvent appuyer le point appelant une décision. Ils se félicitent du rapport ainsi que du recueil de directives pratiques et encouragent vivement les entreprises à l'appliquer.
- 90.** Le recueil n'est pas une convention et il n'a donc pas valeur contraignante. Son application dépend de la situation de chaque pays, l'objectif étant de créer l'égalité des chances au travail pour les personnes ayant un handicap.
- 91.** Ce recueil propose des mesures appropriées pour ces personnes, quel que soit le niveau de développement économique du pays, la taille de l'entreprise, l'existence ou l'absence de syndicats. La mission de l'OIT est de veiller à ce que soit respecté dans son esprit le principe selon lequel il faut offrir éducation, formation et travail décent aux personnes handicapées. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du rapport de la réunion, la convention n° 159 a été ratifiée par 73 pays, dont 14 ces trois dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt élevé qui est porté à cette question. La coopération avec les organisations de personnes handicapées se renforce, de même que la coopération entre les partenaires sociaux. Les améliorations observées récemment dans la situation de l'emploi des personnes handicapées, notamment en Afrique australe et au Canada, sont bienvenues.
- 92.** Le représentant du groupe des travailleurs a dit apprécier que le recueil ne fasse pas de distinction entre handicap congénital et handicap acquis. Il se fonde sur un concept social plutôt que médical du handicap, ce qui est révolutionnaire, et l'orateur a encouragé les syndicats à adopter le même point de vue. Il est important de s'assurer maintenant que chaque pays et chaque entreprise applique ce recueil, quel que soit son niveau de développement économique ou sa taille. Les commentaires formulés par les employeurs sur ce point, et qui se reflètent au paragraphe 9 du rapport de la réunion, sont regrettables. Il est malheureux aussi que le recueil ne se réfère pas aux conventions pertinentes de l'ONU, ne traite pas de l'économie informelle ni des travailleurs indépendants, et ne reflète pas non plus le point de vue des personnes handicapées elles-mêmes. Qui plus est, il n'est pas fait référence à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ni aux conventions n^{os} 100 et 111, si ce n'est en annexe. L'auteur se félicite de

l'attention qui est portée, aux paragraphes 30 et 31 du rapport ainsi qu'aux paragraphes 3.1.5 et 2.2.13 du recueil, aux femmes handicapées ainsi qu'aux travailleurs ayant à leur charge des personnes handicapées, et il a instamment demandé que des mesures spécifiques soient prises pour régler les problèmes auxquels se heurtent en particulier les femmes handicapées.

93. Le recueil traite de deux aspects particulièrement pertinents pour les travailleurs et les syndicats, à savoir, premièrement, qu'il incombe aux gouvernements de mettre en place le cadre juridique et, deuxièmement, qu'il est important que syndicats et organisations de personnes handicapées collaborent. De bonnes relations entre toutes les parties intéressées ne peuvent que bénéficier aux travailleurs et favorisent la compréhension mutuelle. L'orateur a réitéré sa demande que le recueil soit adopté à la lettre et dans son esprit, quels que soient la taille de l'entreprise et le niveau de développement économique du pays. Toutes les parties prenantes — gouvernements, partenaires sociaux, organisations de personnes handicapées, collectivités — doivent coopérer en matière de gestion du handicap.
94. La représentante du gouvernement du Canada a déclaré que le recueil de directives pratiques est un instrument important. Elle a souligné qu'il contribue à l'objectif plus large de l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la société et a encouragé le Bureau à prendre des mesures concrètes pour mieux faire connaître le recueil. Le premier Forum international sur la gestion du handicap, qui se tiendra à Vancouver en mai 2002, sera une bonne occasion de lui faire de la publicité.
95. Le représentant du gouvernement de la Namibie a demandé des éclaircissements sur le processus de consultation recommandé par le recueil en ce qui concerne les représentants des travailleurs qui sont élus et les représentants des organisations de personnes handicapées, qui ne le sont pas.
96. Un représentant du Directeur général (M. Aro, directeur du programme IFP/Skills) a répondu aux questions soulevées par l'assemblée. Soulignant l'importance de la publication, il a affirmé que le BIT ne ménagera pas ses efforts pour diffuser le recueil aussi largement qu'il est proposé de le faire pour le Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA. Sur la question de l'action normative, il a renvoyé à l'introduction du recueil ainsi qu'aux observations formulées au cours de l'allocution d'ouverture de la réunion. La convention n° 159 est un instrument très pertinent, comme il ressort du fait qu'elle a été ratifiée par 14 pays ces trois dernières années. Le recueil appuie et complète cette convention. La définition des représentants des travailleurs est directement tirée de la convention n° 135 sur les représentants des travailleurs. La mention, dans le recueil, des organisations de personnes handicapées a été approuvée par les experts présents à la réunion en octobre. Il n'incombe pas au BIT d'indiquer quelles ONG un employeur particulier devrait consulter; en la matière, chacun fait comme il l'entend. De même, le BIT n'a pas à se prononcer sur les modalités d'une association d'ONG. L'orateur a souligné qu'il est important de consulter les organisations de personnes handicapées, mais qu'il ne sera pas dérogé au principe de la priorité des consultations avec les partenaires sociaux. En réponse à une question du représentant du gouvernement de l'Allemagne, l'orateur a indiqué que le nombre de langues dans lesquelles le rapport sera publié dépend de plusieurs facteurs qui ne sont pas du ressort de son département. Idéalement, il sera publié au moins dans toutes les langues de travail.
97. Répondant aux autres questions posées par l'assemblée, la représentante du Directeur général (M^{me} Murray, coordinatrice pour les questions d'équité, IFP/Skills) a indiqué que, pour préparer le recueil, ses auteurs avaient obtenu des exemples de bonnes pratiques d'entreprises de toutes tailles, et que ces exemples figureraient dans le matériel promotionnel qui sera élaboré. Le Bureau a déjà reçu une invitation du National Institute

